

Cher Monsieur Mortier

Suite à la réception de votre e-mail, j'ai consulté les membres du Conseil d'administration du Belgian Disability Forum asbl (BDF).

En 2016, le BDF avait décidé de ne plus s'investir dans la coordination du jury belge. La raison principale en était le manque de temps disponible. Le Conseil d'administration avait fait le choix de concentrer les efforts sur d'autres dossiers. Ceci ne tenait pas à l'importance du contenu, mais bien aux conditions pratiques de réalisation des tâches imparties.

Comme je vous l'ai expliqué lors de notre entretien téléphonique, les délais impartis pour réaliser l'évaluation et consolider les résultats au niveau belge étaient trop courts en théorie et beaucoup trop courts dans la réalité : lors de chaque édition, des retards étaient accumulés du fait de la publication retardée des dossiers des villes candidates, et de problèmes divers avec la plateforme informatique. Les "jurés" ne souhaitaient plus s'impliquer dans de telles conditions.

A cela s'ajoutait le fait que le règlement d'Access.City.Award ne permettait qu'à un nombre limité de villes belges de se porter candidates vu la contrainte de "taille minimum". Depuis, le règlement a été adapté, avec une "mesure" de cumul de 2 villes pour atteindre la limite de 50.000 habitants. Cependant, cela ne s'applique qu'aux Etats membres qui comptent moins de 2 villes de plus de 50.000 habitant. Cela ne solutionne donc pas le problème pour un Etat membre de la taille de la Belgique. L'argument qui avait été avancé de "comparabilité" n'est, aux yeux du BDF, pas valide : l'accessibilité est l'accessibilité, pour une ville de 20.000 habitants ou pour une ville de 2.000.000 d'habitants.

Les délais que vous proposez pour cette édition 2020 restent similaires à ceux qui prévalaient en 2016.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration considère qu'il ne peut revoir sa décision pour cette édition d'Access.City.Award.

Le BDF reste bien sûr ouvert à la possibilité d'examiner une participation pour les années à venir, pour autant que les conditions de travail liées à l'évaluation permettent d'assurer une évaluation de qualité des projets.

Bien à vous

Olivier Magritte
0470 13 14 36

Belgian Disability Forum asbl

Finance Tower Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 150
1000 Bruxelles - Belgique

Belgian Disability Forum vzw

Finance Tower - Kruidtuinlaan 50, bus 150
1000 Brussel - België

Op di 27 aug. 2019 om 15:32 schreef EU Access City Award Secretariat
<secretariat@accesscityaward.eu>:

A l'attention de M. Olivier Magritte

Cher Monsieur Magritte,

Suite à notre discussion téléphonique, je vous recontacte au sujet de l'organisation de l'Access City Award 2020. Comme je vous l'ai indiqué, nous sommes à la recherche d'experts et de responsables travaillant sur les questions liées à l'accessibilité afin de constituer les jurys des États participants. Nous souhaiterions ainsi pouvoir compter sur la participation du Belgian Disability Forum et de ses membres et experts. Vous trouverez de plus amples informations sur le concours de cette année via ce [lien](#).

Voici les principaux délais dans l'organisation de la compétition et pour les jurés nationaux:

- Date limite pour le dépôt des candidatures pour les villes candidates : 11 septembre 2019;
- Candidatures disponibles pour évaluation par les jurys nationaux : 12 septembre 2019;
- Date limite des évaluations par les jurys nationaux : 23 septembre 2019;
- Date limite de finalisation de décision pour les présidents de jurys nationaux : 23 septembre 2019.
- Les instructions sur les aspects pratiques à l'attention des jurés, notamment sur l'utilisation du portail d'évaluation en ligne, seront mises à disposition la semaine du 4 septembre.

N'hésitez pas à me recontacter par mail ou téléphone (+44(0)2074444233) pour davantage d'informations.

En vous remerciant d'avance pour votre soutien.

Sincères salutations,

Rik Mortier

Access City Award Team